

Séance  
extraordinaire  
du 23 juillet  
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-TROIS (23<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE  
8 h 15 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-  
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6, *absence motivée*

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors qu'un membre du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assiste.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**21.07.397**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district 6, monsieur Denis Dubé. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

**21.07.398**

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du règlement 2021-1463 décrétant un emprunt de 1 309 270 \$ et une dépense de 1 309 270 \$ pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de l'avenue Boisvert.
4. Autorisation de signature pour deux (2) promesses de vente de terrains du développement Beaupré.
5. Autorisation de signature pour une entente locative dans le parc industriel aéroportuaire.
6. Autorisation de signature d'une modification d'offre d'achat avec l'entreprise Williams Pharmalogistique inc
7. Octroi d'un mandat de contrôle des matériaux dans le cadre du développement résidentiel secteur Beaupré.
8. Attribution d'un poste de superviseur voirie par intérim.
9. Autorisation de signature d'une entente en matière d'entraide en incendie.
10. Affaires nouvelles.
11. Période de questions.
12. Clôture et levée de l'assemblée.

21.07.399

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1463 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 309 270 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 309 270 \$ POUR LA RÉALISATION DU « DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LELIÈVRE » SITUÉ AU SUD DE L'AVENUE BOISVERT.**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 2021-1463 décrétant un emprunt de 1 309 270 \$ et une dépense de 1 309 270 \$ pour la réalisation du « développement résidentiel Lelièvre » situé au sud de l'avenue Boisvert.

Le règlement d'emprunt 2021-1463 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 309 270 \$ pour exécuter des travaux relatifs à la construction d'une rue dans le développement Lelièvre situé au sud de la rue Boisvert. Le projet comprend également l'aménagement de trente-quatre(34) terrains résidentiels. Le coût total des travaux est estimé à 1 309 270 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et égout situés sur le territoire de la municipalité et il devra faire l'objet d'une tenue de registre.

Un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 4 août prochain dans le but d'informer les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de tous les secteurs comprenant tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et égout situés sur le territoire de la municipalité de la procédure de la tenue du registre afin de s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Outre les coûts de la préparation du règlement, de la publication de l'avis public prévu par la loi pour l'avis aux personnes habiles à voter et l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

Il n'y a pas eu de modification à ce règlement entre son dépôt et son adoption.

21.07.400

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR DEUX (2) PROMESSE DE VENTE DE TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT BEAUPRÉ.**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général, monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les promesses d'achat suivantes :

- Vente à Madame Lucie St-Amand et Monsieur Maxime Noël du lot 6 449 196 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Rimouski, d'une superficie d'environ 11 528,15 pieds carrés, et ce, aux conditions déterminées dans la promesse d'achat. Le tout se trouvant au prolongement de l'avenue Beaupré à Mont-Joli
- Vente à Madame Marie-Hélène Lavoie et Monsieur Félix Audy du lot 6 449 176 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Rimouski, d'une superficie d'environ 10 570,16 pieds carrés, et ce, aux conditions déterminées dans la promesse d'achat. Le tout se trouvant au prolongement de l'avenue Beaupré à Mont-Joli

21.07.401

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR UNE ENTENTE LOCATIVE DANS LE PARC INDUSTRIEL AÉROPORTUAIRE.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général, monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente locative entre la Ville de Mont-Joli et Complexe automobile St-Paul (9002-1833 Québec inc.) visant la location d'une partie du lot 5385-42-4549 ayant une superficie d'environ 21 500 pieds carrés et ce, aux conditions déterminées dans cette entente.

**21.07.402           AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION D'OFFRE D'ACHAT AVEC L'ENTREPRISE WILLIAMS PHARMALOGISTIQUE INC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire monsieur Martin Soucy et le directeur général monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un amendement à l'offre d'achat entre la Ville de Mont-Joli et Williams Pharmalogistique inc afin de prolonger la période de vérification diligente de 60 jours à compter de la présente résolution.

**21.07.403           OCTROI D'UN MANDAT DE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SECTEUR BEAUPRÉ.**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat de contrôle des matériaux nécessaire dans le cadre des travaux du développement résidentiel secteur Beaupré à la firme Englobe pour une somme de 16 992,00 \$ plus les taxes.

**21.07.404           ATTRIBUTION D'UN POSTE DE SUPERVISEUR VOIRIE PAR INTÉRIM.**

*Item retiré.*

**21.07.405           AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN INCENDIE.**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire monsieur Martin Soucy et le directeur général monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli une entente en matière d'entraide en incendie.

**21.07.406           AFFAIRES NOUVELLES**

*Aucune affaire nouvelle.*

**21.07.407           PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.07.408           CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 54, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint